ces questions est celle-ci : le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre à la chambre ses projets de constitutions locales pour les deux sections de la province, avant de demander à la chambre de débattre la question du projet de confédération? L'hon. proc.gén. a déjà répondu à cette question, en disant que le gouvernement n'avait pas l'intention d'introduire cette mesure ; il a aussi donné les raisons qui l'engageaient à agir ainsi. J'ai quelques observations à faire sur les raisons qui ont été ainsi données à la chambre. Je maintiens que la question qui est maintenant devant nous n'est ni plus ni moins que celle-ci : devons-nous révolutionner le pays ou révolutionner le gouvernement du pays? (Ecouter! écouter!) Voilà la question qui nous est posée. Eh! bien! j'aimerais que l'on nous dise distinctement si la forme du gouvernement, local et général, fait partie du même plan? Pour juger sainement du mérite de tout le projet, il est indispensable, à mon sens, que la chambre soit saisie en même temps d'une manière générale, du moins, de la constitution des gouvernements locaux.

L'autre question a trait au système d'éducation qu'on adoptera pour le Bas-Canada. Dans un discours prononcé à Sherbrooke, l'hon, ministre des finances a promis que le gouvernement soumettrait une meaure à l'effet d'amender les lois concernant l'éducation dans le Bas-Canada La chambro n'ignore pas que cette question intéresse au plus haut degré la population protestante du Bas-Canada et, bien que je ne désire aucunement soulever de discussions religieuses dans cette chambre, je dois dire qu'il importe que les intérêts de cette classe soient considérés comme ils le méritent, dans la discussion des grands changements qu'on se propose de faire subir à notre forme de gouvernement. De tous ces changements, celui qui excite le plus l'anxiété de la population protestante du Bas-Canada, est, sans contredit, celui qui a trait au système d'éducation. Le ministre des finances a promis solennellement, au nom de ses collègues, que des amendements à la loi d'éducation du Bas-Canada seraient soumis à la chambre avant de changer la constitution du pays-amendements qui, après avoir été adoptés, ne seraient plus révoqués et règleraient à jamais la question d'éducation dans le Bas-Canada. Je demande donc au gouvernement s'il a, en effet, l'intention de soumettre ces amendements avant de demander à la chambre de passer définitivement la mesure de confédération ; et, si telle

est son intention, à quelle époque il se propose de les soumettre, car cela exercera indubitablement une influence considérable sur la discussion du projet et probablement en dernier ressort sur plusieurs membres du Bas-Canada. (Ecoutez! écoutez!)

La troisième question a trait au chemin de fer intercolonial. C'est la première fois, je crois, qu'on voit un gouvernement constitutionnel insérer dans son programme un article pourvoyant à la construction d'un chemin de fer, d'un canal, d'un chemin à barrières ou de tout ouvrage de ce genre. (On rit.) Mais cette nouveauté vient de se produire et l'on dit qu'une partie de la constitution proposée est la construction du chemin de fer intercolonial, sur l'utilité duquel il existe une grande divergence d'opinions parmi les membres de cette Chambre et dans le pays. Aujourd'hui, le gouvernement vient nous l'offrir comme une partie de son plan de confédération des provinces. Le président du conseil (l'hon. M. Brown) qui était autrefois si fortement opposé au chemin de fer intercolonial, est devenu tellement amoureux de ce chemin et de ses accessoires. depuis qu'il est monté au pouvoir, qu'il a déclaré, dit-on, dans un discours à Toronto, qu'avant de renoncer à ces accessoires, c'està-dire à l'union des provinces britanniques -plan qu'il a aussi autrefois combattu avec autant de vigueur que le chemin de fer même,—il consentirait plutôt à construire six chemins de fer intercoloniaux. (On rit.) Je crois que la Chambre a droit de connaître ce qu'on se propose de faire relativement à cette entreprise, avant de se prononcer sur le projet de confédération. Je crois aussi qu'elle a droit à quelques renseignements sur la question du Nord-Ouest, question qui, autrefois, excitait à un si haut dégré l'intérêt du président du conseil, et à propos de laquelle il déclarait hautement que le Canada avait des droits sur ce vaste territoire. Je pense bien que le président du conseil est encore de cette opinion, mais j'aimerais à savoir quelle politique le gouvernement propose de suivre à ce sujet. J'aimerais aussi à savoir du gouvernement combien le Canada aura à contribuer pour la défense du pays sous le système qu'il se propose d'introniser sur ce continent.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD.—Je répondrai avec plaisir aux questions de l'hon. M. HOLTON. Relativement aux constitutions locales du Haut et du Bas-Canada sous la confédération, l'intention du gouvernement est de soumettre à la chambre, telle que